se les observa es el de la calabaza (1); Dios sabe cómo estarán por dentro... ¡Ay, lo mismo que nosotros estamos por fuera!... Quemados nos tienen á todos los dichosos aranceles : es preciso confesarlo.

Ustedes, señores editores, que sin duda serán geólogos, deben conocer perfectamente los varios matices que adquieren los caracteres, segun la variedad de los climas á que pertenecen. Hay energía en el Norte, quietismo, y muchas veces sufrimiento ; díganlo los rusos : hay fogosidad en el Sur ; allí entran los españoles y los italianos : nuestra region mas templada produce de todo ; á esta pertenecemos; y por eso advertirán ustedes, que condenamos aquí lo que uno de nosotros dice allá. En resumidas cuentas, si nuestra imaginacion pronto se inflama, pronto tambien se calma ; el fondo es bueno ; pero no seria decente que hiciéramos nuestra apología : nos referirémos al juicio de ustedes.

En cuanto al justo aprecio que hacen ustedes del espíritu de conciliacion que anima á la Inglaterra ; tanto más lo elogiamos nosotros, cuanto que jamas lo dicta el temor del engrandecimiento, ó el de la preponderancia de cu quier poder beligerante.

No terminarémos este artículo, sin darles á ustedes las más expresivas gracias por las simpatías que nos reconocen para con su revolucion : ella fué noble, sin mancha ; el pueblo supo conquistar su libertad sin desenfreno ; bien pocos son los que no han ensangrentado el recobro de sus derechos hollados : vanagloríense pues, y con razon, del inmenso paso que acaban de dar, y dejémonos de disputas

(1) (Para los que no sepan el cuento.) Un novio burlado (Español, segun cuentan) que se moria por las calabazas, al pasar cierto dia por cierta cocina, divisó una apetitosa calabaza (sin saber que era muy recien cocida): haliábase solo : clava los dientes en ella (no se conocian todavía los cuchillos), y torrada la boca, esclama : ¡ malditas sean las calabazas ! por fuera parecen frescas, y por dentro están que el alma les arde.

inoportunas. ¡Bien puede el pueblo, de Diciembre de 1844, darle la mano al de Julio de 1830!!!

Señores editores del *Siglo* : si algun rencorcillo les queda contra nosotros, por lo que dijo el rayo que fué de nuestra tribuna, nosotros ya lo tenemos olvidado. Con ustedes no queremos pleito ; á puros estirones escribimos; reconocemos la desigualdad del combate, y más vale que imitemos á nuestros dos pueblos, dándonos la mano. Esperanzados en eso, nos repetimos sus afectísimos y seguros servidores y amigos, Q. S. M. B. — *Un francés, vecino vuestro desde veinte y tres años, y conciudadano desde catorce.*

EXÉCUTIONS DE TABASCO.

INSTRUCTION PRELIMINAIRE.

Sentmanat, en 1845, lors de son invasion de Tabasco, comme on le sait, se présenta, venant de la Nouvelle-Orléans, en compagnie de plusieurs aventuriers français, qui indubitablement étaient au courant de ses projets. Ce chef, pour augmenter le chiffre de son monde, se fit suivre également de beaucoup d'ouvriers (français aussi) qui n'avaient aucune idée de sa folle entreprise. Il les entraîna, en leur faisant entrevoir une fortune rapide, s'ils se décidaient à aller exercer leur industrie, dans un pays où, *selon ses assertions*, il était *tout-puissant*.

Ces naïfs artisans, séduits par la promesse des avantages qu'on leur faisait espérer, ne balancèrent pas un seul instant à se joindre à Sentmanat ; mais une fois arrivés devant Tabasco, ils connurent bientôt aux manœuvres de ce chef, qu'il les avait complétement trompés. Dès lors, en les menaçant de mort, on les força de prendre les armes, qu'ils jetèrent, à peine débarqués, s'internant dans les bois les plus voisins.

Sentmanat, après une légère escarmouche avec les troupes du Gouvernement, fut bientôt fai tprisonnier, tout aussi bien que ses vrais complices; et les autres ouvriers français, qui tout d'abord avaient cherché un refuge dans les bois, y furent traqués, pris, et emmenés à Tabasco, où, sans forme de procès, ils furent tous impitoyablement fusillés.

Le *Siglo XIX*, journal qui se publiait à México, et dont le rédacteur principal, à cette époque, était un avocat de quelque mérite, parla des exécutions de Tabasco, comme d'un événement sans importance; et le *Courrier français*, que rédigeait M. Thivol, bien renseigné par M. le baron Alley de Cyprey, alors Ministre de France à México, entreprit avec le *Siglo XIX*, une polémique à laquelle il me pria de m'associer. Je m'y prêtai avec plaisir, dans les numéros du *Courrier* du 26 mars et 19 avril 1845 qu'on va lire.

Quoique la question qui fut traitée à cette époque, soit fort éloignée de nous, je crois que l'on n'en prendra pas connaissance, sans un vif intérêt.

Les numéros du *Siglo XIX* dont il est fait mention, n'ont pas été conservés; mais les réponses auxquelles ils donnèrent lieu, sont plus que suffisantes, pour en donner une idée plus ou moins exacte.

E. M.

Aberrations du *Siècle XIX*.

Dans un article de ce journal intitulé: *El General *** ante el tribunal de su patria*, publié le 4 de ce mois, nous voyons qu'en énumérant les crimes dont ce célèbre personnage s'est rendu coupable, on parle du sang qu'il a versé, pendant vingt-deux ans, pour ses intérêts personnels; de l'assassinat de Mejia, des boucheries du Texas et de Tampico; enfin des fusillades (après capitulation) de Fanning

et de ses compagnons, fait, dit l'auteur de l'article, *sans exemple parmi les nations civilisées*. Mais, par on ne sait quelle aberration d'esprit, le même écrivain, arrivant aux exécutions sanglantes de Tabasco, se borne à dire qu'elles furent IRRÉGULIÈRES, *quoique* MÉRITÉES.

Ces derniers mots annoncent plus de préventions et de préjugés que de justice; ils annoncent aussi un oubli déplorable de la première des garanties sociales, de ce principe sacré que la philosophie a fait prévaloir, et qui a eu pour premier résultat l'abolition de la torture, et pour consécration l'établissement tutélaire du jury; de ce principe, enfin, qui veut que *tout accusé soit réputé innocent, jusqu'à ce que sa culpabilité ait été démontrée et qu'une condamnation légale l'ait frappé.*

Si ce principe est juste et humain, l'assertion du rédacteur est injuste et cruelle: on ne peut affirmer que les exécutions de Tabasco aient été MÉRITÉES, lorsque ceux qui en ont été les victimes n'ont point été jugés, et lorsque l'auteur de l'article avoue lui-même qu'elles furent IRRÉGULIÈRES.

L'axiome que nous venons de citer serait seul une présomption de l'innocence de ces malheureux; mais cette présomption se fortifie encore d'une foule de faits, que le rédacteur de l'article du Siècle XIX avait sans doute perdu de vue ou qu'il a pu ne pas connaître. Il ne s'est pas souvenu que la plupart des prisonniers de Tabasco ont soutenu avec constance qu'ils ignoraient le but de l'expédition de Sentmanat; que ce chef les avait trompés, qu'il les avait engagés pour des entreprises agricoles ou industrielles, ce que confirmait d'ailleurs les professions qu'ils exerçaient. Ces déclarations ont été constatées par un Français qui servit d'interprète à *François Matée*, mort à l'hôpital de Tabasco; elles l'ont été par un autre Français qui fut l'interprète de *Jean Hary*, forgeron, de *Jean Chauffe*, ma-

çon, tous deux fusillés, et de *Victor Petit*, matelot et frère du capitaine W. Turner; elles ont enfin été confirmées, dans les mêmes termes, par *Paul Parodi*, naturalisé Français, par *Paul Fabas*, natif de Tarbes, par *Eugène Tourraine*, natif de Cherbourg, et par *Louis Bachmann*, du département du Bas-Rhin, lesquels ont été visités dans leur prison par MM. les officiers du brick *le Lapérouse*. Il existe en outre une déclaration de W. P*** qui présente les faits comme les malheureuses victimes de Tabasco les ont présentés; on possède enfin une lettre de Mr. A***, adressée à Mr. le lieutenant L***, le 1er septembre 1844, qui, tout en expliquant la conduite du général ***, ne nie point les ordres qu'il a donnés, et encore moins les faits dont ce général essaye aujourd'hui de se justifier.

Cette justification est du moins le but des publications qui ont paru dernièrement dans un supplément du Siècle XIX, n° 1185, du 25 février de cette année. Mais le général *** a été aussi maladroit dans sa défense, qu'inexorable et sans pitié dans les sanglantes exécutions qu'il a ordonnées. Pour se justifier, il cite dans son manifeste l'ordre qui lui a été expédié par le Ministre de la guerre Reyes, au nom du président; *mais cet ordre est daté du* 21 *juin* et DÈS LE 19 *toutes les exécutions étaient consommées!!!...* Le général *** a donc agi sans ordre et de son propre mouvement.

D'ailleurs, il se trouve dans ce document un passage qui condamne le général ***; le voici : « *Por último, el mismo Exmo. Sr. Presidente dispone, que todos los aventureros que se aprehendieron ARMADOS, y que no queda DUDA que vinieron contratados con Sentmanat PARA INVADIR ese departamento, se fusilen immediatamente.*

Il fallait deux conditions précises pour que le général *** fût autorisé à fusiller ces hommes. Il fallait d'abord qu'ils eussent été pris *les armes à la main* (*ARMADOS*) ;

il fallait ensuite qu'on *ne pût douter*, (*QUE NO QUEDE DUDA*) qu'ils n'eussent pris des engagements avec Sentmanat pour *envahir* (*PARA INVADIR*) le département de Tabasco. Eh bien, la plupart n'étaient dans aucun de ces deux cas!... *quelles sont les armes qui leur furent saisies?... quels doutes daigna-t-on éclaircir?... quelle invasion leur fut jamais prouvée?...* Il résulte donc de cette flagrante violation des ordres positifs du Président, que les exécutions de Tabasco n'ont été que de véritables assassinats.

Nous ne prétendons pas dire que tous les compagnons de Sentmanat ignorassent ses projets. Il y avait parmi eux de véritables complices, et par conséquent des hommes qui avaient pris d'avance la détermination de partager son sort quel qu'il fût; mais c'est pour cela même qu'il ne fallait pas agir avec tant de précipitation, bien moins encore avec tant de cruauté; c'est pour cela qu'il fallait faire un procès régulier, convaincre les coupables et les punir; donner aux innocents le temps et les moyens de détruire de funestes imputations, et les absoudre : voilà ce que nous dictent les lois divines et humaines!...

C'est là ce que le général *** n'a pas fait; c'est encore là ce qui laisse peser sur sa tête une grave responsabilité, et sur son cœur de déchirants remords.

Cependant, le général *** n'a pas craint de pousser jusqu'au bout sa criminelle audace; il a fait juger les hommes qui se trouvaient encore en prison. Sans qu'on connaisse jusqu'à présent les formes qu'il a suivies, sans qu'aucun témoin, à la charge des accusés, ait pu être produit, sans qu'aucune preuve ait été administrée, ces hommes ont été condamnés à mort!... Qui ne voit la tendance de ce jugement entaché d'irrégularité? Mr. *** s'est imaginé qu'une sentence de mort, rendue postérieurement contre ces malheureux, justifierait ses actes précédents et attesterait la légalité des exécutions de juin 1844.

Mais Mr. le général *** s'est encore trompé dans cette circonstance. Ce dernier fait prouve que lorsque l'homme est entré dans la voie du crime et des violences, il ne saurait en sortir que par de nouvelles infractions et des méfaits nouveaux. Ce général, par une confession de ses fautes et un repentir sincère, peut seul disposer les âmes compatissantes à lui accorder un pardon que Dieu peut-être lui refusera plus tard!...

La preuve que la sentence rendue à Tabasco, en dernier lieu, est une nouvelle monstruosité, nous la trouvons dans le recours en grâce que Mr. le général *** a fait signer aux condamnés. Ces hommes disent : « *Los desgraciados que* « *suscribimos*, JUZGADOS COMO LOS DEMAS *que tuvimos* « *la terrible desventura de venir asociados á D. Francisco* « *Sentmanat, en la invasion que proyectó contra Tabasco,* « *SEGUN HEMOS VISTO DESPUES*, etc., etc. »

Infructueuse révélation!... Des hommes qui n'ont vu que DEPUIS (SEGUN HEMOS VISTO DESPUES) leur départ de la N. Orléans quel était l'objet de l'expédition de Sentmanat, des hommes engagés à suivre cet ex-gouverneur, pour exercer à Tabasco leurs professions, n'étaient pas, ne pouvaient pas être criminels; et en parlant des assassinats commis sur eux, on ne peut dire sans une injustice criante : « *las ejecuciones* MERECIDAS *pero* IRREGULARES de Tabasco. »

Nous avons voulu, en relevant ces paroles, qui n'avaient pour but, sans doute, que l'absolution du général ***, rappeler qu'il ne faut jamais s'écarter de ce principe salutaire : *qu'un accusé est toujours réputé innocent, tant que la justice ne l'a pas frappé d'une condamnation.*

Cet axiome d'une éternelle justice nous a nécessairement nduits à prouver l'innocence de la plupart des hommes qui ont été exécutés à Tabasco; nous avons été ensuite amenés par la nature même de la question à prouver que,

loin de se justifier par son manifeste du 30 décembre 1844, le général *** a fourni de nouvelles armes contre lui; qu'une immense responsabilité pèse sur sa tête, et que, si bonne justice est faite, c'est lui qui, glissant dans le sang qu'il a versé, doit recevoir un jour un châtiment bien MÉRITÉ.

Nous ne finirons pas cet article, sans prouver aux imprudents éditeurs du Siècle que leurs paroles de MERECIDAS PERO IRREGULARES offrent un cruel contre-sens; qu'ils ont outragé l'humanité et violé les lois d'une saine logique en s'expriment aussi légèrement à propos de sanglantes éxécutions. Sans abuser de la scolastique, nous justifierons notre assertion par l'espèce de syllogisme suivant :

Tout ce qui est *mérité* est *juste*
Or le *juste* est toujours *légal*.

Donc n'a pu être *mérité* ce qui ne fut ni *juste* ni *légal*.

Nous conseillerons à Mr. le général *** de chercher dans son cœur l'explication des termes de notre quasi syllogisme, et si son intelligence lui en refuse également la solution, nous lui dirons alors avec un célèbre moraliste : « *Que tout* « *travers de l'esprit tient à un travers du cœur.* »

RÉPONSE

AUX ÉCLAIRCISSEMENTS QUE VEULENT BIEN NOUS DONNER MM. LES ÉDITEURS DU *Siècle XIX* DANS LEUR NUMÉRO DU 21 MARS.

Nous voudrions, messieurs, reconnaître chez vous une franchise à laquelle nous ne serons jamais étrangers, toutes les fois qu'il nous faudra, à la face du monde entier, avouer une erreur que nous aurons commise.

Vous accusez notre syllogisme du 19 mars, lorsque vous-mêmes l'avez provoqué par vos paroles à sens vicieux de *Ejecuciones merecidas pero irregulares :* vous nous dites que *merecidas* ne veut pas dire *méritées*, mais bien : *por*

las cuales uno se ha hecho digno de un castigo : faites-nous donc la grâce de nous expliquer alors ce que vous avez prétendu concevoir par : «*Las ejecuciones por las cuales se han hecho dignos de castigo pero irregulares de Tabasco.* »

Puisque vous parlez d'*ejecuciones*, il ne s'agit plus maintenant de considérer si les individus inculpés étaient ou non dignes d'un châtiment : c'est un fait malheureusement trop accompli ; ce sont des hommes tombés à l'abattoir plus innocents assurément que les animaux qui tous les jours servent à nous alimenter. Donc le sens que vous voulez donner aujourd'hui à votre *merecidas* est tout-à-fait sans portée. Ce mot n'est absolument que l'expression de vos croyances tout aussi erronées que celles de bien d'autres : dans votre opinion, autrement dit, *merecidas* signifie *bien adquiridas*, *grangeadas*, *conquistadas*, *justas*, etc. Il ne faut pas maintenant vouloir traduire un adjectif, aussi péremptoirement qualificatif dans votre bouche, par des périphrases qui n'honorent personne ; on doit soutenir son opinion, quelle qu'elle soit, une fois que l'on a eu la malheureuse imprévoyance de l'émettre. — Gardez donc pour vous ce que vous avez la complaisance de nous dire : « *Que á nuestro juicio, perderiamos el tiempo en refutar raciocinios que solo se apoyan en SEMEJANTE CONFUSION DE IDEAS.* »

Pour compléter la somme de vos raisonnements, vous ajoutez : (ce qui est autrement clair que *merecidas*) « *Lo que nosotros dijimos, fué esto : El gobierno hizo matar ilegalmente* (1) *á CRIMINALES* (2) *que un tribunal hubiera legalmente CONDENADO.* » Qui vous a donné cette assurance?... Qui vous a dit qu'il existait un tribunal, ou bien des lois au monde, qui traînaient à la mort la puérilité à peine entrée dans l'adolescence (1). Nous vous dirons, nous autres ignorants, que c'est un *infanticide* que la loi punit de mort ; et que celui qui a fait couler un sang encore blanc, pour ainsi dire, du lait puisé au sein maternel, n'est *pas même* un bourreau, c'est un vil assassin !...

(1) TUER ILLÉGALEMENT est juste le synonyme d'ASSASSINER.
(2) DES CRIMINELS : personne n'est criminel avant d'être jugé.

Nous soutenons donc notre presque syllogisme tout aussi bien que l'assemblage de ses trois propositions ; la troisième découle nécessairement des deux autres. Nous sommes désespérés d'avoir cru un moment que Mr. *** serait le seul à ne pas pouvoir s'en expliquer les termes. Du reste, *non est hic locus* d'ergoter ou de parler de *grands, petits et moyens termes, d'enthymême, d'induction, d'exemple, de sorite, ou d'épicherème.* La grammaire, tout aussi bien que la logique, nous font horreur, dès qu'elles vous fournissent des termes pour excuser un assassinat, qui vous fige le sang, et qui chez nous le fait bouillir.

AU XIXe SIÈCLE.

Messieurs les éditeurs du *Siècle*, dans leur numéro du 6 de ce mois, qui répond au nôtre du 26 expiré, se livrent à des facéties qu'on peut appeler hideuses, car elles sont des plus intempestives. Il s'agit des assassinats commis à Tabasco, et leur hilarité n'est pas sans avoir quelque ressemblance avec celle des Anthropophages. Si nous pouvions au reste donner à leurs plaisanteries une forme matérielle, nous en ferions facilement un instrument très-propre au pavage des rues ; elles sont si lourdes et si pesantes que, peut-être, étant tombées à terre, n'ont-elles pas été étrangères aux tremblements de terre que nous venons d'éprou-

(1) On a fusillé un malheureux de dix-huit ans. Personne n'ignore que la puérilité finit à quinze !!!